



BCMB – Charte du capitaine - Saison 2020-2021

DESIGNATION

Les capitaines sont désignés par le comité directeur avant le début des championnats selon les demandes de la ligue d'Ile de France pour les IC Régionaux ou du comité des Yvelines pour les IC Départementaux.

OBJECTIFS

Le comité donnera un objectif pour chaque équipe en début d'année, que le capitaine s'efforcera d'atteindre. Selon le niveau des équipes rencontrées, l'objectif sera revu éventuellement en cours de saison.

INFORMATIONS / CALENDRIER

Le CODEP organise une réunion des capitaines avant les interclubs départementaux qui permet aux capitaines de s'informer du déroulement et du règlement des Interclubs Départementaux. Il est souhaitable d'y participer.

Dès qu'il en a connaissance, le capitaine diffuse le calendrier des rencontres à tous les titulaires de son équipe et s'enquiert de connaître les éventuelles indisponibilités de ses joueurs.

COMPOSITION DES EQUIPES

En dehors des équipes 1 et 2 évoluant en Championnat Interclubs Régional, les compositions d'équipes se font en descendant (équipe 3, puis 4, puis 5...).

Le capitaine réalise la composition de l'équipe et fait jouer en priorité les titulaires de son équipe.

S'il a besoin de faire appel à d'autres personnes (absence, problème classement, rencontre décisive pour atteindre l'objectif de l'équipe,...), il fait d'abord appel aux joueurs remplaçants puis à ceux de l'équipe d'en dessous, puis à ceux de l'équipe du dessus.

On ne fait pas appel à un remplaçant pour un seul match sauf contraintes de classement.

Le capitaine vérifie que sa composition d'équipe a une moyenne plus faible que l'équipe supérieur.

CONFLIT

En cas de conflit au sein de l'équipe ou avec les autres capitaines, il faut en référer au comité qui trouvera une solution.

Je soussigné(e).....capitaine de l'équipe pour la saison
..... J'ai bien pris connaissance de la charte du capitaine et m'engage à la respecter.

Date :

Signature :